



Pau, le 14 octobre 2024

Budget 2025 : choix de l'austérité plutôt que de l'intérêt des élèves, c'est l'hallali !

Le gouvernement a dévoilé les grandes lignes de sa politique d'éducation. A coups d'arguments démographiques il prévoit 4000 **suppressions de postes** d'enseignant.es, essentiellement dans le premier degré au lieu de veiller à augmenter le taux d'encadrement des élèves.

Aucune mesure salariale n'est envisagée – la campagne publicitaire qu'il diffuse actuellement à la radio pour recruter laisse penser que les inscriptions aux concours demeurent insuffisantes : mais ne faites pas le lien avec les salaires et les conditions de travail ! - , rien également pour les salaires des AESH ou encore les conditions de travail. Le gouvernement ne parvient pas à assurer tous les cours - il y a actuellement pour notre académie environ 90 annonces de recrutement sur le site France Travail, dont 37 pour des affectations à l'année – mais il garde le cap : défaire le service public de l'Éducation nationale. Révoltant !

Anecdote : un retraité, « pas de fraîche date » selon ses propres propos, a informé la section académique du SNES-FSU qu'il a été contacté pour assurer 9h de cours rémunérées 28 euros de l'heure.

Aller chercher nos ancien-ne-s à un **tarif de misère**, alors que des cohortes de jeunes ne demandent qu'à être formé-e-s sous conditions d'emploi et de travail dignes, et alors que les retraité-e-s voient leur pouvoir d'achat régulièrement dégradé. Quelle régression sociale !

Lire ici les analyses du S4 du SNES-FSU :

<https://www.snes.edu/article/budget-2025-austerite-pour-lecole/>

FSU : élections et congrès à venir

La FSU (Fédération Syndicale Unitaire) est constituée de **22 syndicats** nationaux de la Fonction publique dont le SNES pour les enseignant.es des collèges et lycées. Du **7 au 28 novembre** les adhérent.es du SNES seront appelé.es à voter pour élire la direction de la FSU pour les **trois prochaines années**. Le vote sera organisé dans les établissements, ou par correspondance pour les isolé.es. Nous vous donnerons toutes les informations dans notre circulaire de rentrée le lundi **4 novembre**.

Par ailleurs la FSU 64 tiendra son **congrès départemental** les **jeudi 9 et vendredi 10 janvier 2025** : notez d'ores et déjà ces dates dans votre agenda !

Le lieu du congrès et toutes les modalités pratiques (autorisation d'absence....) seront transmis ultérieurement.

Mutations inter-académiques

Le CSA ministériel s'est tenu le 9 octobre. Le ministère reporte à 2026 la ré-écriture des **Lignes Directrices de Gestion**, pour le mouvement inter 2025 et se contente d'un toiletage. Nous attendons confirmation mais le serveur **SIAM** devrait ouvrir le **5 novembre 2024**. La période de saisie des vœux, et les grandes dates du calendrier de mutation sont pour le moment inconnues.

Le **SNES-FSU a obtenu** certaines modifications du texte présenté par le ministère (réintroduction de la promesse d'embauche pour la prise en compte du rapprochement de conjoint – en juillet le ministère prévoyait la suppression de cette règle - , attribution des points enfants quel que soit l'âge de l'enfant dès lors qu'il est en situation de handicap et ne peut subvenir seul à ses besoins en raison de son invalidité) et échoué pour d'autres (par exemple il demandait la suppression des PoP car, dans les (rares !) cas où ces postes **ne sont pas pleinement justifiés**, ils pourraient parfaitement rentrer dans la catégorie des postes spécifiques nationaux). Le ministère prétend faire appel à un groupe de chercheurs (!) pour une **étude** précise du barème et de ses conséquences sur le mouvement. Le SNES-FSU qui a toujours revendiqué certaines modifications (meilleure prise en compte de l'ancienneté de poste, remise en place de points TZR....), a ré-affirmé lors du CSA son souhait d'**être associé à la réflexion** et pouvoir faire partager son expertise, du fait de son expérience inégalée du mouvement. Toutes les organisations syndicales ont voté « Contre » le texte présenté par le ministère.

Relations avec les élèves : le respect des règles professionnelles s'impose !

L'année scolaire 2023-2024 et les deux premiers mois de l'année en cours ont montré une très nette **augmentation des procédures** engagées par l'administration à l'encontre d'enseignant.e pour des **relations inappropriées** avec les élèves.

Afin d'éviter aux collègues de se retrouver dans une situation délicate, le SNES-FSU rappelle ici quelques règles de base, tirées de son expérience des dernières CAPA disciplinaires (passage d'enseignant.es devant le conseil de discipline) et autres convocations d'enseignant.es par la direction du rectorat avec ou sans mise à pied.

Toute communication avec les élèves via les réseaux sociaux, est à proscrire. La période COVID a entraîné de ce point de vue des dérives, qui parfois perdurent encore aujourd'hui, avec danger. Les seuls outils de communication utilisés doivent être les outils officiels agréés par l'institution (Pronote, Lycée Connecté....), et les messages échangés, purement professionnels.

Il est également indispensable de **garder en toutes circonstances une distance physique raisonnable avec les élèves**. Les contacts physiques sont à proscrire : on ne prend pas la souris alors que l'élève a encore sa main dessus, on évite de se faufiler dans un groupe dense d'élèves... sauf en cas de danger immédiat ou de premiers secours. Lors des voyages scolaires, on met tout en œuvre pour respecter l'intimité des élèves.

Enfin il convient de **s'abstenir de toute familiarité exagérée** avec les élèves. Ainsi l'usage de petits noms (« ma puce », « ma cocotte »...) est à proscrire. La relation, si elle peut et doit être bienveillante, doit rester une relation professeur.e-élève, et ne peut pas être similaire avec celle entretenue avec les enfants de nos familles ou de nos ami.es.

Les expériences récentes ont montré au SNES-FSU que les procédures de la part des familles sont en hausse sur ces questions, que le rectorat a des consignes ministérielles très strictes pour gérer ces situations et que trop de collègues se mettent en danger et s'exposent à des sanctions du fait du non respect des précautions rappelées ci-dessus.

Stages : se former syndicalement

Vous trouverez au lien ci-dessous les informations pour les stages syndicaux à venir, stages ouverts aux syndiqué.es et non syndiqué.es. Les autorisations d'absence, fournies lors de l'inscription, sont à déposer un mois à l'avance à la direction de l'établissement.

Jeudi **21 novembre** : stage Collège à Bordeaux, animé par Anne-Sophie Legrand, responsable du secteur « collège » au secrétariat national.

Jeudi **21 novembre** : stage **CPE** à Bordeaux.

Vendredi **6 décembre** : stage **Non Titulaires** à Bordeaux.

Toutes les informations ici : <https://bordeaux.snes.edu/>

Pour les deux premiers stages académiques, vous pouvez déposer impérativement déposer votre demande d'autorisation de stage avant le départ en vacances scolaires (délai : un mois).

Si vous n'assurez pas de cours ce jour-là, vous pouvez encore vous inscrire auprès de nous pour participer au stage **Rendez-vous de carrière** qui se tiendra au local du SNES64 à Pau jeudi **17 octobre** (possibilité d'être en visioconférence, ou encore de n'être présent.e qu'une demi-journée).

Renaud Robert, secrétaire départemental